PLUi-HM

THONON agglomération

COMMUNE DE
SCIEZ

ÉLABORATION

PLAN DE ZONAGE & PRESCRIPTIONS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM .

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMIA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 2/6 SECTEUR : CENTRE

Échelle : 1:2 500

Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009

epode

04 79 69 39 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

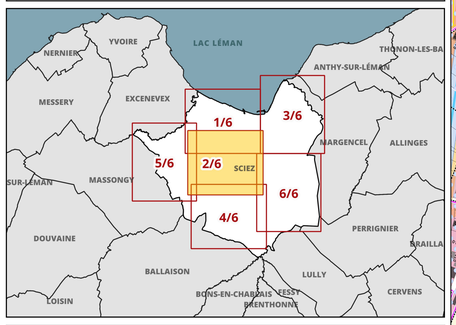

ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installationsd'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
36	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
37	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
39	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
40	Emplacement réservé : Créer ER pour stationnement public	Commune
76	Agrandissement voirie pour modes doux (+ 4m)	Commune
77	Agrandissement voirie pour modes doux (+ 4m)	Commune
112	100 % logements locatifs sociaux (environ 20 logements)	Commune
172	Schéma cyclable - voie verte le long rd 1005 - 5 mètres	Commune
218	P+R de stationnements	Commune
282	Créer aménagement de la voie communale n°30 "Chemin de la Vi" à 5 m de plateforme	Commune
408	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : AL N° 38, 40, 41, 42.	Département
409	Amenagement à 5 m. de largeur de l'impasse du Clos du Presbytere, pour reseaux,d'eaux pluviales.	Commune
411	Amenagement de la Route d'Excuvilly et autre amenagements routiers en lien avec le futur groupe scolaire.	Commune
412	Amenagement a 7 m. de plateforme, de la desserte a la dechetterie vers "Le Pas ".	Commune
413	Amenagement pieton a 5 m. de plate-forme, du Chemin rural vers Chez Paillard (Filly).	Commune
416	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : BI N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	Département
417	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernee : AL N° 37.	Département
419	Préservation de l'accès agricole, depuis le chemin rural de Filly.	Commune
420	Preservation de l'accès agricole, depuis la R.D. N°1 vers les Grandes Vignes.	Commune
421	Extension parking cimetière	Commune
422	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernee : AL N° 145.	Département
423	Parking public + espace vert	Commune
425	Amenagement a 5 m. de plate-forme, du Chemin rural de Masselinge, depuis la Voie communale N°3 (Prailles).	Commune
426	Création de jardins familiaux entre le cimetiere et l'ER V. 6.	Commune
427	Amenagements paysagers et de stationnement le long de la R.D. N° 1005.	Commune
430	Preservation de l'accès agricole, depuis Marrasset (RD 25).	Commune
431	Création d'une nouvelle voirie chemin de la Rouette	Commune
432	Amenagement d'espaces et d'equipements publics (dont sportifs).	Commune
434	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : BH N° 63, 71.	Département
437	Amenagement du sentier equestre et pedestre de 5m. de largeur .	Commune
438	Amenagement à 5 m. de plate-forme, de la Voie Communale N°4 de Marignan, vers le Passieu.	Commune
439	Amenagement de stationnements (en extension du parking existant) et d'espaces publics de proximite (jeux d'enfants, a Filly).	Commune
440	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : AL N° 149.	Département
441	Voie a amenager au gabarit 5/8 frontiere de Massongy au chef-lieu de SCIEZ VC N°1.	Commune
443	Amenagement d'un espace public (aire de jeux). Parcelles BH 153 et 149.	Commune
444	Amenagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural.	Commune
445	Amenagement à 5 m. de plate-forme (4 m. en cas de sens unique), de la voie de desserte du hameau ancien d'Excuvilly.	Commune
446	Amenagement à 5 m. de plate-forme, du chemin rural de la Carriere (et son intersection), a Prailles.	Commune
447	Amenagement a 5 m. de large d'un acces pieton et cyclable à l'école des Buclines (chemin des Gouilles).	Commune
450	Amenagement du Chemin rural a 7 m. de plate-forme.	Commune
451	Amenagement jusqu'à 7m. de plate-forme, des voies du hameau ancien ancien de Bonnatrait.	Commune
453	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernee : AL N° 148.	Département
455	Amenagement du Chemin des Huches à 7 m. de plate-forme.	Commune
456	Amenagement à 5 m. de large, d'un cheminement pietonnier depuis l'impasse de la Sarpe.	Commune
457	Amenagement a 8 m. de plateforme de la Voie communale N°6 (route de Bordignin), avec bande cyclable et piétonne.	Commune
458	parking public	Commune
459	Amenagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural, (regularisation)	Commune
460	Création d'un giratoire	Commune
461	Amenagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction entre la route des Senateurs, la zone d'activites et la Combe "Sous Sciez".	Commune
462	Coupure paysagère liaison modes doux et stationnement public	Commune
465	Création d'un parking public	Commune
466	Amenagement a 7 m. de plate-forme, de la Voie communale N°4 (Chemin des Filles).	Commune
467	Amenagement /securisation du carrefour entre la R.D. N°1 et la route des Senateurs, au lieu-dit Sous-Sciez.	Commune
470	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : BH N° 201, 217.	Département
471	Amenagement d'une voie nouvelle à 6 m. de plate-forme.	Commune
473	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernees : BD N° 29, 30, 52, 53, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72.	Département
474	Amenagement d'un carrefour giratoire sur la R.D. N° 1005 (entree Ouest de Bonnatrait) et amenagement d'un point d'apport volontaire.	Commune
476	Amenagement d'une piste cyclable (Velo Voie Verte), et d'un sentier pedestre et equestre.	Commune
477	Amenagement d'une voie d'accès et de desserte au lieu-dit les Pres Derriere.	Commune
478	Amenagement d'espaces et d'equipements publics (dont sportifs).	Commune
480	Securisation de la R.D. n°1 dans la traverse de Sciez.	Commune

0 750 1 500 m